



# Les Fondamentaux de l'Expertise

AVEC CLAIRE DE GIACINTO

Développer des connaissances pratiques et des outils pour structurer ses examens, que ce soit au civil ou au pénal, en appréhendant et en respectant les grands principes de l'expertise.

**DURÉE** ► **24 à 50 heures** selon la formule choisie.

**MÉTHODES** ► **E-learning / supervision / visio** selon la formule choisie

**TARIFS** ► **3 formules selon vos besoins**

---

## A. PRÉSENTATION

---

Formation en e-learning.

- Il s'agit d'un parcours qui propose plusieurs alternatives de formation aux apprenants :
  - Une formation asynchrone, entièrement en ligne (formation dite autonome)
  - Une formation asynchrone, entièrement en ligne avec un ajout d'heures de supervision (formation dite supervisée)
  - Une formation en ligne, synchrone, dans un groupe fermé de 8 personnes maximum, en visioconférence.



Contenu & Document protégés par les droits d'auteur





- Durée d'accès à la formation illimitée (sauf pour la version synchrone dont les dates sont définies à l'avance)
- Un programme construit de manière progressive et intuitive pour permettre la construction d'un socle de compétences théoriques et pratiques.
- Un parcours pédagogique composé de vidéos, de PDF téléchargeables et de questionnaires pour mesurer vos acquis.
- Nos services sont joignables par mail ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 17h pour faciliter la prise en main de votre espace de formation.

---

## B. DATES

---

- Pour **les Formules Autonome & Supervisée** : À partir du moment où vous achetez la formation, vous ouvrez un accès via votre espace personnel à votre espace de formation. Vous pouvez ensuite travailler en toute autonomie et à votre rythme sur les supports mis à votre disposition et suivre la progression de vos apprentissages.
- Pour la **formule Supervisée**, les dates de supervision sont prévues entre vous et le superviseur. Elles peuvent être effectuées durant la formation théorique ou à l'issue pour accompagner la mise en pratique.
- Pour la **formule Synchrone** : les dates de formation sur l'année en cours sont disponibles sur notre site internet. Vous y aurez accès en cliquant ci-contre [DATES](#). Vous recevez trois semaines avant l'atelier vos accès à la plateforme de formation. Vous découvrez à votre rythme



Contenu & Document protégés par les droits d'auteur





le contenu. Le jour de l'atelier, des exercices de mise en pratique sont proposés. Les ateliers sont organisés sur une plateforme de distanciel (Google Meet).

---

## C. PUBLIC

---

Cette formation est destinée à tout professionnel souhaitant démarrer l'expertise judiciaire. Elle est aussi adaptée aux experts déjà nommés en période probatoire ou sur les listes pour consolider leurs connaissances.

Elle est toutefois plus spécifiquement adaptée aux **psychologues** ou aux **psychiatres** (ou aux étudiants souhaitant pratiquer l'expertise une fois formés).

---

## D. PRÉREQUIS

---

**Cette formation vous est tout particulièrement destinée si...**

- Vous souhaitez démarrer dans le domaine de l'expertise sans savoir comment vous y prendre,
- Vous pratiquez l'expertise depuis des années mais ressentez le besoin de reprendre les fondamentaux, voire de les découvrir,
- Vous êtes autonome en formation,
- Vous disposez du matériel nécessaire à la réalisation d'une formation à distance (ordinateur, téléphone, connexion au réseau, lecteur PDF)
- Vous n'avez pas la possibilité (disponibilité et mobilité) d'assister à une formation en présentiel.



Contenu & Document protégés par les droits d'auteur





## Ne vous inscrivez pas si...

- Vous n'avez pas les conditions matérielles suffisantes pour une formation en ligne.
- Pour les institutions, vérifiez avec votre service informatique que les pare-feux n'empêcheront pas l'accès à la plateforme.

---

## E. OBJECTIFS

---

À l'issue de cette formation, vous serez en capacité de vous inscrire de manière autonome sur une liste d'expert et de conduire des missions d'expertise.

Vous identifierez les attendus des missions, le cadre légal, les devoirs et les limites de l'expertise que ce soit dans le cadre de la procédure pénale ou civile.

Vous aurez des éléments concrets et pratiques pour organiser vos missions d'expertise, de la convocation à la tarification. Les écrits d'expertise seront abordés ainsi que la déposition aux assises.

---

## F. PROGRAMME

---

### Introduction

### Chapitre 1 : Le statut de l'expert

#### A. Définition Générale



Contenu & Document protégés par les droits d'auteur



- B. L'inscription de l'Expert
- C. Régime Social et Fiscal
- D. La Responsabilité civile et pénale

## **Chapitre 2 : La déontologie de l'expert**

## **Chapitre 3 : Expert et secret professionnel**

## **Chapitre 4 : Les textes de l'expertise**

## **Chapitre 5 : La rémunération**

- A. Facturer une Expertise au Pénal
- B. Facturer une Expertise au Civil
- **Evaluation sur les premiers chapitres**

## **Chapitre 6 : La procédure pénale**

- A. Les enjeux et principes de la procédure pénale
- B. Les droits de la défense
- C. L'infraction
- D. Les acteurs de la procédure pénale
- E. Les phases de la procédure pénale

## **Chapitre 7 : Zoom sur l'irresponsabilité pénale**

- A. Le cadre légal
- B. Quels troubles sont concernés ?
- C. La loi de 2008
- D. L'irresponsabilité aujourd'hui

## **Chapitre 8 : Les champs de l'expertise**

- A. L'expertise psychiatrique
- B. L'expertise psychologique
- C. L'intervention de l'expert
- D. Le rapport de l'expert

## **Chapitre 9 : Les différentes expertises diligentées au pénal**

- A. Au stade de l'enquête
- B. Au fil de l'instruction
- C. Les expertises en post-sentenciel
- D. Les expertises pour le juge des enfants au pénal
- **Evaluation sur les chapitres 6 à 9**

## **Chapitre 10 : La procédure civile**

- A. Les enjeux de la procédure pénale
- B. Les principes de la procédure civile



Contenu & Document protégés par les droits d'auteur





- C. Le déroulement de la procédure civile
- D. Les acteurs de la procédure civile

### **Chapitre 11 : Les champs de l'expertise**

- A. L'expertise psychiatrique
- B. L'expertise psychologique
- C. L'intervention de l'expert
- D. Les écrits de l'expert au civil

### **Chapitre 12 : Les différentes expertises diligentées au civil**

### **Chapitre 13 : Zoom sur les expertises en réparation du préjudice**

- **Evaluation sur les chapitres 10 à 13**

### **Chapitre 14 : Les écrits**

- A. A qui transmettre le rapport d'expertise ?
- B. Que transmet-on ?
- C. Le contenu du rapport
- D. Les particularités

### **Chapitre 15 : La déposition aux assises**

- A. La Cour d'Assises en France
- B. La Composition de La Cour d'Assises
  1. Les Suites de la Cour d'Assises
  2. Le Déroulé d'un Procès d'Assises
  3. L'Expert dans le Procès d'Assises
- **Evaluation sur les chapitres 14 et 15**
- **Evaluation finale et questionnaire de satisfaction**

---

## **G. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

---

Des supports théoriques sous forme de PDF téléchargeables et imprimables pour faciliter le confort d'apprentissage de l'apprenant. Des ressources vidéo de présentation des points clés de la formation.

Des annexes venant compléter les apports théoriques.



Contenu & Document protégés par les droits d'auteur





La possibilité pour l'apprenant de prendre rendez-vous avec le formateur pour approfondir certains points, valider des compétences ou obtenir des informations complémentaires (sur la version « de la théorie à la pratique »).

**Un forum ouvert aux apprenants pour faciliter les échanges et l'apprentissage collectif.**

---

## H. VALIDATION DES ACQUIS

---

Des quizz réguliers seront présentés pour valider les connaissances acquises et permettre de mesurer la mise en place des compétences.

La réussite des questionnaires valide la poursuite du programme (un score supérieur ou égal à 70% de réussite sera demandé pour valider l'acquisition des compétences). Si l'apprenant échoue à trois reprises au quizz, un échange avec le formateur sera programmé afin d'évaluer la difficulté rencontrée.

Des questionnaires de satisfaction seront transmis aux apprenants en fin de formation.

Attestation de réussite de la formation & de règlement délivrées à l'issue.

Attestation de présence délivrée sur demande.

---

## I. INTERVENANTS

---

### **Claire DE GIACINTO**

Psychologue clinicienne, formée en criminologie clinique, thérapeute systémique (familiale et de couple), thérapeute ICV certifiée.



Contenu & Document protégés par les droits d'auteur



Praticienne Theraplay. Formée à la psychopédagogie.

Intervenante depuis plus de 10 ans à l'École Nationale de la Magistrature.

Formatrice pour plusieurs organismes.

Pratique de l'expertise depuis une quinzaine d'année et sur plusieurs territoires de la métropole.

Accompagne depuis plusieurs années des professionnels désireux de se lancer dans la pratique de l'expertise.

---

## J. NOMBRE D'HEURES

---

La formation est prévue sur une durée d'apprentissage de 24 heures pour la partie théorique.

1. La **Formule Autonome** comprend uniquement la partie théorie et dure 24 heures.
2. La **Formule Supervisée** comprend la partie théorie (24h) + 4h de supervision individuelle, soit 28 heures au total.
3. La **Formule Sychrone** comprend la partie théorie (24h) + 26h d'ateliers en groupe, soit 50 heures au total.

---

## K. TARIF DE LA FORMATION

---

400€ TTC pour la formule Autonome

560€ TTC pour la formule Supervisée

600€ TTC pour la formule Sychrone



Contenu & Document protégés par les droits d'auteur

